

Conditions de participation

« Promotion set Hue Philips OLED TV »

1. Autorisation de participation

a. Sont autorisés à participer: uniquement les clients privés (consommateurs) âgés de 18 ans et plus, résidant en Suisse, qui ont acheté un téléviseur Philips Serie OLED 2022 auprès d'un distributeur spécialisé en Suisse participant à la promotion. Les salariés de TP Vision Europe B.V. (ci-après dénommés « TP Vision »), Justsnap GmbH et les autres salariés des entreprises participant à la conception et à l'exécution de la promotion ainsi que leurs proches sont exclus de la participation. Les distributeurs intermédiaires et autres revendeurs, leurs employés et leurs proches sont également exclus de la promotion. Les distributeurs intermédiaires et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.

b. Les noms et adresses des distributeurs participant à la promotion sont disponibles à l'adresse suivante: www.philips.ch/fr/c-w/promotions.

c. Chaque foyer ne peut participer à la promotion qu'une seule fois avec un appareil au maximum.

d. En achetant, pendant la durée de la promotion mentionnée ci-après, un téléviseur Philips concerné par la promotion auprès d'un distributeur participant et en enregistrant complètement l'appareil participant à la promotion sur <http://www.ambilighthue>, les participants acceptent les présentes conditions générales et confirment qu'ils ont au moins 18 ans.

e. Le participant doit demander au distributeur auprès duquel il achète l'appareil une facture indiquant le modèle et le prix d'achat. Un bon de livraison, une confirmation de la plate-forme de vente ou un récépissé sans indication de modèle ni de prix d'achat ne constituent pas une preuve suffisante.

f. L'organisateur de la promotion se réserve le droit d'exclure toute personne tentant d'obtenir un avantage par la transmission d'informations erronées ou par toute autre manipulation et / ou de participer à la promotion plus de fois qu'il n'est permis en vertu des présentes conditions générales. En présence d'un motif d'exclusion, TP Vision est habilité à exclure le participant concerné de la promotion ou à réclamer les produits supplémentaires obtenus.

2. Appareils participant à la promotion, durée de la promotion

a. Les participants qui ont acheté, pendant la durée de la promotion du **22.10.2022 au 28.11.2022**, un appareil participant à la promotion pour leur usage privé auprès d'un distributeur participant (la date d'achat faisant foi), et si l'appareil a été facturé et livré, puis dûment enregistré, recevront gratuitement le produit supplémentaire indiqué au paragraphe 2c. Le produit supplémentaire sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement après l'enregistrement complet (conformément au paragraphe 3 des présentes conditions de la promotion) du participant et de l'appareil sur <http://www.ambilighthue.com>.

b. Il est possible d'enregistrer les téléviseurs Philips participant à cette promotion set Hue jusqu'au **11.12.2022**.

c. Les appareils participant à la promotion auprès des distributeurs participants en Suisse sont exclusivement les modèles TV Philips suivants:

<u>Modèle TV Philips</u>	<u>Produit supplémentaire</u>
48OLED707/12	→
55OLED707/12	→
65OLED707/12	→
48OLED807/12	→
55OLED807/12	→
65OLED807/12	→
77OLED807/12	→
48OLED907/12	→
55OLED907/12	→
65OLED907/12	→
65OLED937/12	→
77OLED937/12	→

Un set composé de
1 x Philips Hue Play Lightbar Duo noir
et
1 x Philips Hue Bridge

d. Un paiement du produit supplémentaire en espèces ou par chèque est exclu.

e. Tous les produits Philips TV qui ne sont pas mentionnés ici sont exclus de la promotion.

f. Il n'est pas possible de combiner la participation à la promotion avec d'autres promotions de TP Vision.

g. La promotion est valable uniquement dans la limite des stocks des appareils concernés par la promotion. TP Vision ne peut être tenu responsable de la disponibilité des appareils concernés par la promotion dans les filiales/boutiques en ligne des commerçants participants.

3. Réalisation de la promotion

a. L'obtention d'un produit supplémentaire implique l'enregistrement d'un appareil concerné par la promotion jusqu'au plus tard le 11.12.2022 sur Internet sur <http://www.ambilighthue.com>. L'exploitant du site est Justsnap GmbH. Pour cela, il faut saisir les données personnelles du participant, ainsi qu'une photo du reçu d'achat, ainsi que le numéro de série et du modèle de l'appareil acheté par le participant.

b. Après l'enregistrement complet de l'appareil concerné par la promotion, le participant recevra une confirmation par e-mail.

c. Après l'enregistrement réussi des documents complets, le client reçoit le produit supplémentaire à l'adresse de livraison indiquée par le participant.

d. L'organisateur de la promotion se réserve le droit de demander une preuve d'achat originale. L'organisateur de la promotion se réserve le droit de contrôler les informations fournies par le participant lors de l'enregistrement, en particulier pour vérifier le respect des critères et de l'autorisation de participation et, si nécessaire, de demander des informations complémentaires.

e. Les participants qui fournissent des informations incomplètes lors de l'enregistrement et / ou envoient des documents incomplets, seront informés par e-mail ou par lettre et seront priés de remettre l'intégralité des documents dans un délai de 7 jours. Si le participant ne se conforme pas à cette demande dans les 7 jours ou envoie à nouveau des reçus incomplets, il sera exclu de la promotion.

f. En cas d'annulation d'achat définitive pour résiliation, retrait, etc., dans un délai de 6 mois après la date d'achat, le droit à un produit supplémentaire expire. Le participant s'engage alors à retourner / à restituer le produit supplémentaire déjà obtenu.

g. Le traitement de la procédure d'enregistrement, la vérification correspondante des données et l'envoi du produit supplémentaire sont effectués par ESPAS. L'envoi des produits supplémentaires correspondants est subordonné à l'exhaustivité et à l'exactitude de toutes les informations à fournir par le participant lors de l'enregistrement et au respect de toutes les conditions de participation dans un délai de 2 semaines suivant la soumission des documents complets.

4. Protection des données

a. Les données personnelles des participants seront sauvegardées ou traitées par Justsnap GmbH uniquement en vue de l'exécution de la promotion et utilisées pour l'information sur l'état d'avancement du traitement de la promotion.

b. En enregistrant l'appareil concerné par la promotion sur <http://www.ambilighthue.com>, le participant déclare approuver le stockage, le traitement des données personnelles requises par Pomcanys Marketing AG ainsi que leur transmission à l'entreprise de transport mandatée pour l'envoi du produit supplémentaire. Le consentement pour le stockage et le traitement des données collectées peut être révoqué à tout moment par le participant sur contact@justsnap.de.

c. Si les présentes données personnelles ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'action, TP Vision les supprimera ou les bloquera immédiatement, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'oppose à la suppression des données. En participant à notre action, chaque participant accepte également notre politique de protection des données. La politique de TP Vision en matière de protection des données est expliquée dans notre déclaration de confidentialité et peut être consultée sur <http://www.tpvision.com/privacy-policy/>.

5. Dispositions finales

a. L'organisateur de la promotion se réserve le droit d'interrompre la promotion sans préavis, si des circonstances imprévues se produisent ou de modifier ou d'adapter les conditions de la promotion à tout moment sans préavis.

b. TP Vision n'est pas responsable des dommages survenus pendant l'exécution de la promotion. Est toutefois exclue la responsabilité légale pour (a) des blessures corporelles ou les cas de décès, (b) dommage intentionnel ou par négligence grave, (c) dommages résultant d'infractions à une obligation contractuelle essentielle, c'est-à-dire une obligation sur l'exécution de laquelle le participant peut compter et a déjà compté, ainsi que les (d) cas dans lesquels la responsabilité ne peut être exclue par la loi, notamment en raison de la loi sur la responsabilité du fait des produits. Si TP Vision enfreint une obligation contractuelle essentielle par négligence légère, la responsabilité est limitée aux dommages typiquement prévisibles. TP Vision n'assume aucune responsabilité pour la disponibilité de la page de la promotion et de tous les liens ni pour l'absence d'erreurs au niveau technique ni pour leur consultation intégrale par le participant.

c. La promotion est exclusivement soumise au droit suisse. La voie juridique est exclue.

d. L'organisateur de la promotion est l'entreprise:

TP Vision Europe B.V.- Filiale Suisse

Zürcherstrasse 109

8952 Schlieren

Email: ambilighthue@gmail.com